



COUPS DE COM

INQUIÉTUDE À L'ÉDUCATION NATIONALE:
JUSQU'OU ÎRA LE MINISTRE POUR
ATTIRER L'ATTENTION DES MÉDIAS ?



Sommaire

Page 1 : Edito

Page 6 : CHSCT direction

Page 9 : TSI, Educonnect

Page 11 : Inclusion scolaire

Pages 2,3,4,5 : Grenelle

Page 7,8: AG des adhérents du SNUDI-FO 53

Page 10 : privatisation d'un service DSDEN - carte scolaire

Page 12 : Se syndiquer au SNUDI-FO - mouvement

Grenelle : Des miettes pour quelques-uns contre la poursuite de l'individualisation des droits et le management dans la lignée de PPCR ! Rien pour les AESH !

Mercredi 6 mai, Jean-Michel Blanquer a médiatisé les conclusions de son Grenelle. Il a annoncé une enveloppe de 700 millions d'euros pour 2022 afin de revaloriser les salaires des enseignants... contre les 400 millions initialement prévus.

Nouvel écran de fumée et énième mascarade du ministre !

Les 700 millions annoncés par le ministre, se limitent à du saupoudrage et à une prime informatique destinée à faire travailler plus les enseignants, par le moyen du « distanciel », en déréglementant les horaires, et permettant à peine l'achat d'une imprimante !

Au regard du nombre de personnels, cette enveloppe est largement insuffisante, 70% des personnels ne sont pas concernés, et il est prévu des primes au mérite, dans la logique PPCR.

Le ministre a-t-il oublié les 600 millions rendus à Bercy et amputé sur le budget 2020 ?

Le ministre a-t-il oublié que FO (rejoint par la FSU et la CGT) a claqué la porte des ateliers du Grenelle dès le début

Le ministre a-t-il oublié les nombreuses suppressions de classes cette année ?

Le ministre a-t-il oublié sa gestion chaotique de la crise

sanitaire dans l'Education Nationale et l'état d'exaspération et de colère des personnels ?

Les enseignants perçoivent en moyenne 27,49 % de moins que les autres agents catégorie A de la fonction publique de l'État !

Le ministre annonce également des mesures relatives à la personnalisation des carrières, au statut des directeurs et à la protection des professeurs. Jean-Michel Blanquer met en avant la notion de **personnalisation des parcours** qui s'articule parfaitement avec PPCR ! C'est la même logique, et cette mécanique extrêmement bien huilée annonce, de fait, la fin de l'égalité de traitement des fonctionnaires de l'Éducation nationale. Elle fait sens également avec la loi Dussopt.

Une autorité hiérarchique pour les directeurs ? La proposition de loi portée par la députée Cécile Rilhac (LREM) propose de conférer un véritable statut aux directeurs, qui pourrait aller jusqu'à l'évaluation de leurs collègues, ce que la grande majorité des collègues, refusent ! Le SNUDI-FO 53 avec le SNUIPP-FSU 53 et la CGT 53 exigent l'abandon de ce projet de loi.

Vous trouverez dans ce journal, 4 pages d'analyses des axes du Grenelle du ministre, à lire attentivement.

Bonne lecture, bonne fin d'année scolaire !
Le bureau départemental du SNUDI-FO 53

« Bilan du Grenelle »

Sommaire

- Axe n°1 :**
« Personnalisation des
carrières » p 3
- Axe n°2 : « Esprit
d'équipe »** p 4
- Axe n°3 : « Améliorer le
service public »** p 5



juin 2021

Le ministre de l'Éducation nationale a effectué ses annonces concernant le « Grenelle ». L'enveloppe budgétaire proposée pour la « revalorisation » des personnels (400 millions) est indigente. Pour rappel, les personnels hospitaliers ont, par leur mobilisation, obtenu 183€ net d'augmentation indiciaire (49 points d'indice) soit une hausse du budget pour leur rémunération de 7,5 milliards ...

De plus, toutes les mesures qui sont prises par le ministre à travers son « Grenelle » s'articulent et avancent vers un objectif commun de remise en cause de nos statuts et de nos droits : vidéo et e-learning en lieu et place de titulaires remplaçants, attaque contre notre action sociale placée sous la tutelle d'une « association », personnels administratifs remplacés par des plateformes automatiques d'appel gérées par des start-up privées ...

C'est un basculement qui se prépare où la carrière des agents serait « managée » par des personnels aux fonctions nouvelles : de l'enseignant chargé par « lettre de mission » d'évaluer ses collègues, au RH de proximité, véritable DRH d'une École territorialisée...

Ces mesures s'inscrivent dans la continuité de la réforme de l'évaluation PPCR qui instaure la logique « d'accompagnement ». Le pilotage par l'évaluation se renforce avec les évaluations d'établissements et la mise en place d'une part variable en REP +. Les enseignants « déficients » placés en « accompagnement », ouvrant la voie à de possibles licenciements pour insuffisance professionnelle. C'est toute la structure de l'École de la République qui est menacée.

La FNEC FP-FO condamne la volonté du président de la République et de son gouvernement de basculer vers une fonction publique d'emploi notamment à travers la réforme de la haute fonction publique qui met en place un système à l'américaine plaçant les fonctionnaires sous la coupe des élus et du pouvoir politique. C'est la question de l'indépendance des fonctionnaires d'État qui est en jeu.

La FNEC FP-FO revendique l'abandon des attaques statutaires du « Grenelle », réaffirme sa revendication salariale pour tous : ouverture de négociations pour l'augmentation de 20 % de la valeur du point d'indice ; augmentation indiciaire de 183 € net mensuel pour tous immédiatement comme les personnels hospitaliers et sans contrepartie.



Axe n°1 : « Personnalisation des carrières »

1) Les revalorisations salariales

En 2021 : 400 millions (500 millions à partir de 2022) ont été consacrés aux revalorisations salariales notamment en direction des enseignants les plus jeunes.

En 2022 : même méthode avec encore 400 millions supplémentaires dont la répartition reste à définir, 200 millions seront consacrés à la protection sociale complémentaire et 100 millions pour les mesures déjà prises en 2021.

Commentaire FO : Le ministre souhaite afficher 700 millions mais 100 millions ont déjà été annoncés en 2021 (passage de 400 à 500 millions) ; 200 millions sont consacrés à la protection sociale complémentaire mais toutes les conséquences de ce potentiel financement par l'employeur des mutuelles ne sont pas encore connues et certaines pourraient être préjudiciable aux agents ; ce dossier est encore en discussion au niveau fonction publique ; la seule avancée réelle, 400 millions, est à nouveau bien maigre pour un million de personnels surtout si l'on considère que les personnels administratifs, médico-sociaux, les AESH, AED...n'ont rien eu en 2021.

Dernière minute : la revalorisation historique c'est une enveloppe ramenée à 245 millions !

La pseudo « revalorisation » se limitera en fait en 2022 à 245 millions. C'est ce qu'a annoncé le ministère de l'Education nationale le 14 juin ! Dans sa logique co-gestionnaire et dans le cadre de l'agenda social, le ministre propose plusieurs scénarios pour distribuer les miettes, les syndicats représentatifs devant s'inscrire dans cette méthode !

Tout pour les primes et le mérite individuel !

2) Faire connaître ses compétences et ses souhaits

Une nouvelle direction de l'encadrement sera constituée avec l'objectif de constituer des viviers de cadres.

3) Les agents acteurs de leur parcours professionnel

Il y aura 1700 passages supplémentaires à la hors classe et plus de passage à la classe exceptionnelle. Le ministre veut également faciliter la mobilité avec le développement de la validation des acquis, la mobilité entre les lycées professionnels et les lycées généraux, les départs à l'étranger, les détachements.

Commentaire FO : Développer la mobilité oui, si elle est choisie ! Ces annonces sont inquiétantes.

4) Personnaliser l'accompagnement des personnels

Développer la RH de proximité, faire évoluer les missions des corps d'inspection pour recentrer leurs missions sur l'accompagnement des personnels, développer les enseignants en service partagé pour des missions d'aide à l'inspection des enseignants.

Un travail sera réalisé autour des items « valeurs de la République, radicalisation, violences, harcèlement ».

Commentaire FO : C'est un basculement qui se prépare où la carrière des agents serait « managée » par un « accompagnement individuel et collectif », sous la houlette de RH de proximité, véritable DRH d'une École territorialisée. Il s'inscrit dans la continuité du décret PPCR qui instaure l'accompagnement individuel.

La modification des missions des corps d'inspection vise à renforcer le pilotage par la hiérarchie. La fusion des corps d'inspection, qui fera disparaître les IEN et leur responsabilité administrative de gestion des écoles, se reportera sur les directeurs d'école en lien direct avec la loi Rilhac.

Le service partagé des enseignants qui évalueront, sans aucun statut particulier, leurs collègues est à mettre en relation avec l'évaluation par les pairs qui se décline chez les chefs d'établissements où l'adjoint serait évalué par son collègue et avec les formations en « constellation » du premier degré où les enseignants s'observent et se jugent entre-eux. C'est toute la structure de l'École qui est menacée.



Axe n°2 : « Esprit d'équipe »

5) Nouveaux « avantages » sociaux

Mise en place de l'association « Préau », chargée de développer une offre de prestations culturelles, sociales, touristiques et de loisirs à destination de tous les personnels.

Commentaire FO : Le problème de l'action sociale au ministère de l'Education nationale, c'est le budget alloué, qui est bien trop faible, pas le cadre de fonctionnement ! Cette association est un nouveau moyen d'écarter les représentants du personnel chargés de porter les revendications des agents dans les instances CDAS et CAAS.

6) Lien direct entre les personnels et l'institution

L'espace numérique "Colibris" sera déployé à compter de juillet 2021.

Commentaire FO : Au lieu de recruter les personnels administratifs nécessaires, le ministre propose de développer des plateformes, des « chat-bots » donc des robots. C'est cela le « lien direct »

7) Direction d'école

Renforcer le rôle de pilotage du directeur avec la loi Rilhac. Les 450 euros annuels pour les directeurs seront reconduits. De nouvelles mesures seront prévues pour 2022. Il y aura de nouvelles augmentations de décharges.

Commentaire FO : La loi Rilhac est un pas décisif vers le statut de directeur supérieur hiérarchique et l'autonomie à travers le renforcement du poids du conseil d'école. C'est une mesure phare, en complément de la fusion des corps d'inspection, qui remet en cause le fonctionnement de l'école qui existe depuis plus d'un siècle.

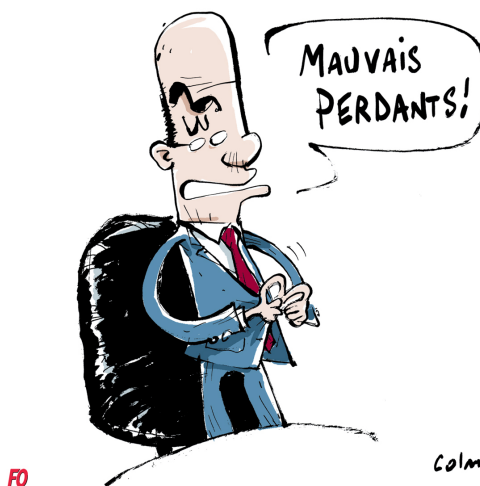
Les 450 € annuels supplémentaires sont insuffisants, les augmentations de décharges hebdomadaires ont concerné 5 % des directeurs. Il n'y a aucun engagement chiffré. Il n'est toujours pas question d'aide administrative.

8) Plus d'autonomie dans le second degré

Mise en place de collectifs de chefs d'établissement, de collectifs de travail et de coordination dans les établissements, le développement des enseignants-inspecteurs et des enseignants-chefs d'établissement.

Commentaire FO : ces propositions de déréglementation s'attaquent aux prérogatives des différents corps.

STATUTS, SALAIRES, CONDITIONS DE TRAVAIL
COLÈRE DES ENSEIGNANTS CONTRE LE "GRENELLE"



Axe n°3 : « Améliorer le service public »

9) Mise en place d'un observatoire des rémunérations

10) RH de proximité

Mise en place d'une feuille de route RH dans les académies.
Déconcentration et modernisation de la RH.

Commentaire FO : Ces mesures visent à s'attaquer aux droits nationaux et au statut en individualisant les carrières.

11) Continuité pédagogique efficace

Améliorer le remplacement par les heures supplémentaires, le recours à de l'e-learning (potentiellement sous la surveillance d'un AED), optimiser le remplacement par des affectations gérées par une application numérique expérimentée dans la Somme et le Lot et qui a vocation à être généralisée.

Commentaire FO : Pour le ministre, le problème du remplacement n'est pas lié au manque d'effectifs et aux décisions de suppressions de postes mais à une « mauvaise gestion ». Le télé-enseignement déréglementé sera développé, des heures supplémentaires imposées dans le second degré et les remplaçants affectés par l'envoi de SMS ou de mails automatiques gérés par une start-up privée. Ce sont les conditions de travail des enseignants titulaires remplaçants et les emplois des personnels administratifs qui sont menacés. Cela constitue une attaque sans précédent.

12) Formation continue

Renforcer les formations « laïcité », les formations à distance, le mentorat par les pairs.

Commentaire FO : Il s'agit donc de développer la formation-évaluation par les pairs, l'e-learning, les formations-formatages imposées au lieu de rétablir une véritable formation continue choisie.



La FNEC FP-FO a demandé au ministre de renoncer à ses projets contre l'École publique et nos statuts et de répondre à nos revendications :

- Création immédiate de tous les postes nécessaires pour faire face à la situation ;
- Maintien intégral de nos statuts ;
- Augmentation générale des salaires.

La FNEC FP-FO invite les personnels à se réunir et à discuter des moyens pour faire aboutir ces revendications.



FNEC FP53
FO



CHSCT direction d'école / extraits

Les conditions désastreuses de la visioconférence n'ont pas permis d'aller au bout de la réunion. Un prochain CHSCT direction d'école sera réuni le 23 juin. Cela fait des mois que FO demande que les réunions des instances aient lieu en présentiel. Il nous semble que la DSDEN dispose de salles suffisamment grandes pour permettre l'accueil d'une quinzaine de participants !

Nous ferons suivre ultérieurement les résultats de l'enquête FO (renseignée à l'heure où nous écrivons ces lignes, par 1 directeur sur 4) que vous pouvez toujours compléter.

FO n'a pas souhaité participer à l'intersyndicale réunie le matin, et en a informé tous les autres représentants en amont. Ces réunions intersyndicales ne sont en aucun cas des « réunions de préparation » ; les représentants FO préparent toute l'année leurs réunions. (plus d'informations sur notre site internet)

Comme nous avons pu en convenir avec l'administration en fin de CHSCT par téléphone, FO a fait parvenir les demandes précises des directeurs par courrier en amont de la prochaine réunion, avec entre autres :

- **abandon des GDDE**
- **décharge totale d'APC pour tous les directeurs du département (demande déjà formulée en octobre lors d'une entrevue)**
 - inclusion scolaire et réunions
 - élections des parents d'élèves
- **organisation des décharges pour les écoles 1, 2 et 3 classes dès le début d'année scolaire**
- **gestion des absences non-remplacées sur journée des décharges**
 - gestion crise sanitaire
 - amélioration des outils à disposition (interface ETNA)
 - problème des différents rythmes sur le département et remplacements
- **absences des AESH**
- **gestion des courriels et messages**
 - TSI et Educonnect

En ce sens, nous invitons les collègues directeurs et adjoints à continuer de renseigner notre formulaire en ligne (cela prend 2 minutes)

Elections parents d'élèves

La FSU a demandé à ce que ces élections soient totalement dématérialisées. C'est ce que le Grenelle de Blanquer et les GDDE ont déjà prévu. Les conditions de la visioconférence n'ont pas permis à la délégation d'intervenir.

Les demandes des directeurs portées par FO : pas d'élection de parents d'élèves si une seule liste !

Transmission des convocations aux stages

La FSU a demandé à ce que les directeurs n'aient pas à transférer les convocations de stages aux AESH et adjoints de l'école. Gaïa ne permet pas à ce jour l'envoi de ces convocations directement sur les boîtes email professionnelles. Les envois sont effectués sur l'adresse fonctionnelle de la résidence administrative. Madame Bellanger indique que la demande de modification des paramètres de Gaïa, a déjà été faite avant ce CHSCT.

AESH

La FSU indique que les directeurs ne devraient pas évaluer les AESH. FO a indiqué être d'accord sur ce point avec la FSU. L'évaluation des AESH ne doit pas relever des missions des directeurs, puisque c'est une prérogative de l'employeur. Cela vient encore alourdir la charge de travail. Pour Laurent Drault, cela est nécessaire. Il ajoute que ces évaluations sont appréciées par les AESH !

L'IA indique que les directeurs participent à l'évaluation « collective » des AESH, mais que in fine, c'est le DASEN qui évalue. FO a précisé qu'il y avait une nuance de taille entre « solliciter un avis » et être placé en position d'évaluateur qui n'est pas une prérogative du directeur.

AFFELNET

La FSU a demandé à ce que ce travail de collecte et de saisie pour l'orientation des élèves en sixième soit effectué soit par des personnels de la DSDEN ou par des agents administratifs des collèges !

FO : la délégation s'est étonnée de cette demande. La DSDEN fonctionne déjà à flux tendus, et les personnels administratifs sont déjà bien "sursollicités". FO ne demande pas à ce que les personnels de la DSDEN soient chargés de ces missions. La délégation a rappelé la revendication d'un recrutement d'aides administratifs pérennes pour les directeurs.

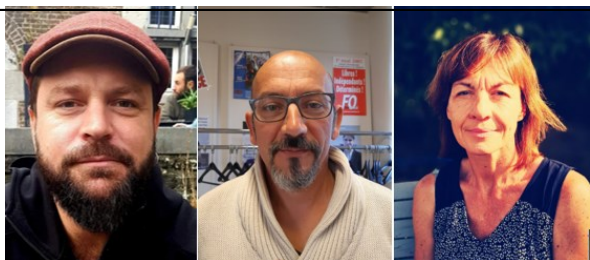
En réponse à la demande de la FSU, Laurent Drault a présenté un nouveau service en ligne (TSI) qui serait expérimenté dans le département l'année prochaine, à l'instar de ce qui se fait pour l'orientation des collégiens et des lycéens. On avance encore un peu plus dans la dématérialisation des services publics avec un nouveau "service" dans l'application de France connect concernant la scolarité.

La délégation FO s'est insurgée contre ce type de dispositif. Il y a non seulement un écueil à éviter puisque in fine, ce seront bien souvent les directeurs qui expliqueront les démarches aux parents, comme ils le font parfois pour les tests par exemple, mais en plus, de fait, ce type de dématérialisation contribue à la casse de notre Fonction Publique. FO a rappelé que la Fonction Publique devait garantir l'égalité de traitement des usagers, que les agents étaient des hommes et des femmes au service de la population, alors que ces dématérialisations vont accentuer les fractures sociales, et contribuer un peu plus aux suppressions de postes dans les services. Les services de proximité ont déjà été supprimés à peu près partout.

L'IA trouve normal que les directeurs soient acteurs pour expliquer ce type de démarche : « *il faut avoir une approche collective sur l'ensemble du process !* » tout en précisant que « *un directeur qui ne veut pas ne fera pas...* »

Est-ce normal que les directeurs s'occupent du suivi des tests salivaires pour les parents ? Evidemment le bon sens et le professionnalisme font que bien souvent on le fait, mais est-ce bien normal ? FO a demandé si bientôt les directeurs ne devraient pas aider les parents dans leurs déclarations d'impôts !

Dans la droite ligne des MSP (maisons de services publics) ces nouveaux téléservices contribuent à la casse de la Fonction Publique. La délégation FO est intervenue seule sur ce sujet.



Stève Gaudin, Frédéric Gayssot, Muriel Lageiste
représentants FO 1er degré et AESH au CHSCT



Tous les comptes-rendus
FO de CHSCT sont
accessibles sur notre
site internet. Ils rendent
compte du mandat porté
par vos représentants

AG des adhérents du SNUDI-FO 53

Mercredi 2 juin 2021, une assemblée générale des adhérents PE, AESH et PsyEN du SNUDI-FO 53 s'est réunie à Laval et en visioconférence, en présence de Frédéric Volle, secrétaire général du SNUDI-FO. Les discussions ont donné lieu à l'élaboration d'une motion, adoptée à l'unanimité.

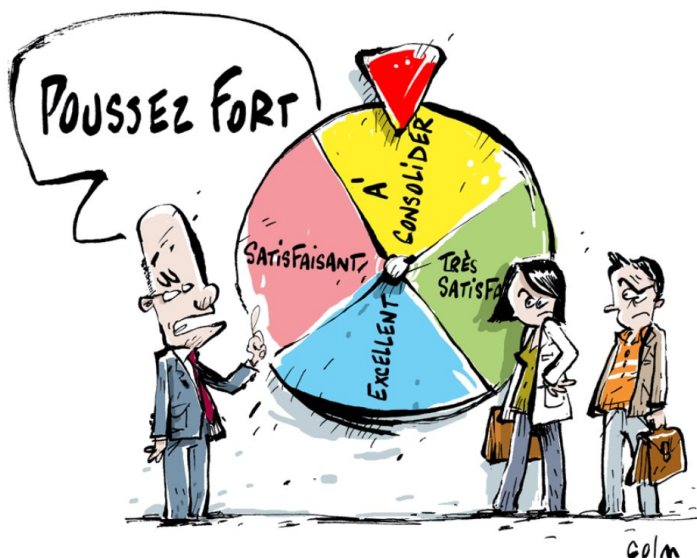
MOTION DES ADHERENTS DU SNUDI-FO 53

L'AG des adhérents du SNUDI-FO de la Mayenne s'est réunie le 2 juin à Laval et en visioconférence et en présentiel et a discuté de la situation générale actuelle.

Grenelle :

L'AG a pris connaissance des conclusions du Grenelle annoncées par le ministre le 26 mai ; sans surprise : **des miettes pour quelques-uns contre la poursuite de l'individualisation des droits et le management dans la lignée de PPCR ! Rien pour les AESH !**

Les 700 millions annoncés par le ministre, se limitent à du saupoudrage : au regard du nombre de personnels, cette enveloppe est largement insuffisante, 70% des personnels ne sont pas concernés, et il est prévu des primes au mérite, dans la logique PPCR.



L'AG des adhérents du SNUDI-FO rappelle que les enseignants perçoivent en moyenne 27,49 % de moins que les autres agents catégorie A de la fonction publique de l'État ! (D'après la DGFIP)

Mais les annonces salariales ne sont qu'un écran de fumée ! Le ministre annonce également des mesures relatives à la personnalisation des carrières, au statut des directeurs et à la protection des professeurs. Jean-Michel Blanquer met en avant la notion de **personnalisation des parcours** qui s'articule parfaitement avec PPCR ! C'est la même logique, et cette mécanique extrêmement bien huilée annonce, de fait, la fin de l'égalité de traitement des fonctionnaires de l'Éducation nationale. Elle fait sens également avec la loi Dussopt. L'AG des adhérents du

SNUDI-FO 53 s'oppose fermement à ces logiques.

L'AG du SNUDI-FO 53 revendique l'intégration des 49 points d'indices nets supplé-mentaires (+183€) dans la grille de tous les person-nels titulaires et 183 euros nets supplémentaires pour tous les non-titulaires qui n'ont pas de grille, sans contrepartie.

Elle demande l'ouverture immédiate de négociations en vue d'un rattrapage des pertes subies depuis 2000 avec le gel de la valeur du point d'indice et l'inflation, correspondant à 20% d'augmentation de la valeur du point d'indice.

Loi Dussopt :

Le gouvernement met en œuvre la réforme dite de « transformation de la fonction publique », inscrite dans les objectifs de CAP 2022, notam-ment en dessaisissant cette année les CAP en matière de contrôle de mutation et bientôt de promotions (2021), en annonçant la suppression/fusion des CT et CHSCT créant ainsi les conditions d'une gestion arbitraire des person-nels, et en généralisant la contractualisation dans la Fonction Publique. L'AG du SNUDI-FO 53 exige l'abandon de la loi Dussopt.

Direction d'école :

La proposition de loi portée par la députée Cécile Rilhac (LREM) transformerait en profondeur le fonctionnement des écoles. Elle propose de conférer un véritable statut aux directeurs, placés en position de supérieur hiérarchique. Cela pourrait aller jusqu'à l'évaluation de leurs collègues.

L'AG du SNUDI-FO 53 refuse fermement le projet de loi Rilhac, comme elle a refusé les GDDE. Les adhérents du SNUDI-FO 53 se félicitent des initiatives prises par le syndicat pour mettre en échec ce projet : propositions aux autres organisations, CHSCT direction d'école, interventions auprès du DASEN...

AESH :

L'AG des adhérents du SNUDI-FO 53 se félicite de l'augmentation du nombre d'AESH adhérents. Elle soutient pleinement la mobilisation du jeudi 3 juin pour laquelle des enseignants seront également présents.

Pour l'AG la situation des AESH est révélatrice d'une politique d'inclusion à tout prix et à moindre coût. L'AG revendique : un statut pour les AESH, un vrai salaire, l'abandon des PIAL et la création des structures spécialisées à hauteur des besoins.

Retraites :

L'AG prend note du gel, de fait, de la contre-réforme des retraites. Les syndiqués demeurent toutefois opposés à toute remise en route du projet combattu en 2019/2020 et restent mobilisés le mettre à nouveau en échec.

Pour ce qui concerne le départ en retraite des enseignants du 1er degré, l'AG mandate le syndicat pour obtenir que les PE puissent, à l'issue de leur carrière, comme l'ensemble des enseignants, cesser leur activité à leur date anniversaire.

La suite

MOTION DES ADHERENTS DU SNUDI-FO 53 (suite)

PPCR :

L'AG du SNUDI-FO 53 constate qu'après 4 ans d'application, le décret PPCR, adopté par le précédent ministère, a anticipé la loi Dussopt et aujourd'hui le Grenelle, puisqu'il a ouvert la porte à l'arbitraire et au mérite, que ce soit pour les promotions ou les mutations.

L'AG du SNUDI-FO 53 revendique l'abandon de PPCR.

L'AG du SNUDI-FO 53 rappelle son attachement à la formation continue librement choisie. Les animations pédagogiques imposées du « plan français » ou « mathématiques » ne répondent en rien aux demandes des collègues. Les formations « constellations », issues directement du volet « accompagnement » de PPCR sont rejetées par les collègues qui refusent l'auto-évaluation, l'évaluation des pairs, les visites en classe imposées

Situation sanitaire :

L'AG considère que notre employeur n'assure pas la protection qui nous est due, tant au niveau du matériel de protection, qu'au niveau du dépistage ou de la médecine de prévention. Il s'agit aussi dans

ce cadre pour l'employeur de couvrir tous les besoins en postes statutaires pour diminuer les effectifs dans les classes ce qui assure aussi une sécurité sanitaire.

L'AG du SNUDI-FO condamne le manque de remplaçants dans les écoles du département, comme elle condamne le fait de missionner des AED pour suppléer des PE. Nous n'avons pas à payer l'incurie du gouvernement et du ministère : ce sont eux qui portent la responsabilité de la situation en continuant de supprimer des classes comme ils continuent à fermer des lits dans le département !

L'AG se félicite de la progression constante et significative de la syndicalisation au SNUDI-FO en Mayenne.

L'AG du SNUDI-FO constate que l'outil collectif de résistance, l'organisation de la solidarité entre collègues, c'est le syndicat.

L'AG des adhérents du SNUDI-FO 53 invite l'ensemble des PE et AESH du 1^{er} degré de la Mayenne à rejoindre le SNUDI-FO pour renforcer le syndicalisme indépendant et le poids du syndicat vis-à-vis des différents responsables administratifs (IEN, DASEN, recteur)

Adopté à l'unanimité le 2 juin 2021

PsyEN non à la mise sous tutelle ! La FNEC-FP FO 53, avec le SNUDI-FO 53 et le SNFOLC 53 ont soutenu et organisé la mobilisation des PsyEN le jeudi 10 juin !

Comme tous les psychologues, les PsyEN sont attaqués frontalement par [l'arrêté du 10 mars 2021](#) et la proposition de loi de création d'un ordre des psychologues.

Avec ce nouveau coup de force autoritaire, le gouvernement souhaiterait que les psychologues renoncent à leur raison d'être basée sur leurs enseignements et leurs connaissances propres. Il souhaiterait un contrôle sur les pratiques des PsyEN et pour FO cela porte atteinte au code de déontologie des PsyEN, à leur liberté dans le choix des méthodes.

Pour le gouvernement, il faudrait que les PsyEN renoncent aussi à permettre les meilleures prises en charge nécessaires pour les élèves et les familles. Le projet de loi considère les psychologues comme personnels de santé, en les forçant à intégrer le parcours de soin, et en mettant en place un ordre qui va donner des avis sur les pratiques et les modèles à suivre. **C'est une remise en cause profonde de leur liberté de recourir aux méthodes et au matériel de leur choix. C'est la mise au pas des psychologues scolaires que nous n'acceptons pas.**

Le ministre continue d'appauvrir la

santé scolaire !

Il n'a pas créé un seul poste de plus de PsyEN dans le premier comme dans le second degré ! Il a rendu des centaines de millions d'euros du budget de l'Education nationale !

En Mayenne, comme ailleurs, les PsyEN ont une charge de travail de plus en plus lourde qui ne fait qu'augmenter depuis des années et à laquelle s'ajoutent des demandes extérieures : demandes de bilans de la part des partenaires privés ou des



services publics d'aide à l'enfance, demandes de compensation au titre du handicap par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDA), notamment pour des accompagnements par des AESH... Concernant les élèves en difficulté, les troubles des apprentissages et du comportement,

notamment, font apparaître une grande diversité de problématiques.

Avec la création en 2018 d'un conseil scientifique de l'Education nationale voulu par le ministre Blanquer prévaut maintenant une vision réductrice qui ne permet plus d'appréhender l'enfant dans sa globalité complexe.

La FNEC FP-FO 53, avec le SNUDI-FO 53 et le SNFOLC 53 revendiquent :

- Le retrait du projet de loi visant la création d'un ordre des psychologues ;
- Le retrait de l'arrêté du 10 mars 2021 pour son non-respect de la pluralité des approches psychologiques qui instaure une vision unique de l'évaluation des enfants présentant certains troubles du développement ;
- Le respect des statuts particuliers des psychologues et notamment le respect de la pluralité des méthodes, outils et orientations théoriques des psychologues ;
- L'accès direct aux psychologues, sans paramédicalisation : les psychologues exigent le respect de la loi de 1985 et le respect de leur autonomie ;
- La revalorisation des grilles indiciaires de rémunération avec une augmentation de 20% du point d'indice et de 183 € pour tous, comme pour les personnels hospitaliers ;
- Le maintien des Psy EN comme fonctionnaires d'Etat du ministère de l'E.N, ainsi que des créations de postes en nombre suffisant et en urgence

TSI, Educonnect : AUCUNE OBLIGATION !

Le SNUDI-FO 53 a encore interpellé le DASEN pour que cesse l'alourdissement continu de la charge de travail des directeurs d'école. [Lire à ce propos le courrier du 1er juin du SNUDI-FO 53](#)

Déjà les directeurs étaient sollicités pour le déploiement d'EDUCONNECT pour le LSU. Déjà à l'époque, le DASEN transmettait différents guides techniques (dont un de 48 pages) en les invitant à faire l'interface avec les parents. Le SNUDI-FO avait déjà donné la consigne syndicale qui rappelait le caractère strictement facultatif de ce type de demande, consigne syndicale jamais remise en question par le DASEN.

Aujourd'hui encore, dans [un courrier du 27 mai](#), le DASEN a demandé aux directeurs de se mettre à disposition des parents qui connaîtraient des difficultés pour se connecter à cette plate-forme, pour les aider à créer leur compte utilisateur et à utiliser leur espace afin d'utiliser un nouveau « téléservice » : TSI (téléservice inscription).

La délégation FO en CHSCT était pourtant largement intervenue à ce propos le 20 mai dernier (lire notre [compte-rendu](#)), précisant que ce seraient bien les directeurs qui expliqueraient les démarches aux parents, comme ils le font parfois pour les tests par exemple ou pour d'autres démarches administratives. Dans la situation actuelle, les directeurs et les directrices n'ont absolument pas besoin de nouvelles tâches de travail qui plus est si elles ne relèvent pas de leur mission.

CAP 2022 (Comité Action Publique 2022) impose une dématérialisation qui contribue à la démolition de notre Fonction Publique. Celle-ci doit garantir l'égalité de traitement des usagers. Ces dématérialisations vont accentuer les fractures sociales, créer plus de ruptures, et contribuer un peu plus aux suppressions de postes dans les services. Dans la droite ligne des MSP (maisons de services publics) ces nouveaux téléservices contribuent à la dégradation constante de nos services publics.

Le SNUDI-FO rappelle que les obligations de service des directeurs sont les mêmes que celles des adjoints puisque les uns et les autres sont tous Professeurs des Ecoles et donc protégés par le statut de PE. Leurs missions sont définies par le décret de 1989 qui ne prévoit ni l'assistance technique aux parents, ni l'aide à l'installation et au suivi de plate-forme numérique, ni l'accompagnement à l'utilisation de TSI.

L'aide technique nécessaire aux familles relève de la responsabilité de l'Education Nationale, donc de sa hiérarchie qui est représentée localement par L'IEN. Tenter de transférer cette responsabilité sur les épaules de chaque directeur d'école ne peut que préparer l'autonomie de chaque école et préparer ainsi sa transformation en établissement autonome comme le prévoit les conclusions du Grenelle, les GDDE et comme l'anticipe le projet de loi Rilhac sur la direction d'école.

Dans ces conditions, des directeurs nous ont déjà informés qu'ils ne mettraient pas en place cette plate-forme qui représente une surcharge de travail supplémentaire.

Les directeurs d'école n'ont aucune responsabilité dans la mise en place d'EDUCONNECT ou de TSI et aucune obligation à effectuer du travail supplémentaire (de surcroît sans être payés) qui ne figure absolument pas dans les textes réglementaires. Aucun texte, aucun décret, aucune circulaire ministérielle ne fait obligation aux directeurs de mettre en place EDUCONNECT, ni à assurer sa mise en fonction auprès des parents d'élèves.

Le SNUDI-FO soutiendra tous les collègues qui subiraient des pressions en ce sens. Le SNUDI-FO invite les collègues à continuer de saisir [le formulaire en ligne](#) en vue du prochain CHSCT dédié à la direction d'école prévu le 23 juin.



De la même manière et malgré l'insistance de plusieurs IEN, l'enquête ADAGE est strictement facultative !

Et maintenant le ministre privatise un service remplacement dans une DSDEN !

LA DSDEN de la Somme (académie d'Amiens), sur demande ministérielle, a décidé de confier à titre expérimental l'organisation du remplacement des professeurs des écoles de ce département à une start-up dénommée « la solution ANDJARO ». Tous les titulaires remplaçants sont concernés.

Cette expérimentation serait menée du 1er septembre au 31 décembre 2021. L'IA-DASEN de la Somme indique qu'elle « vise à rendre plus agile la gestion du remplacement dans le 1er degré ». Elle pourrait être pérennisée et élargie.

Ainsi, on confierait à une entreprise privée parisienne une mission de service public pour externaliser cette activité. Les professeurs seraient informés de leurs missions de remplacement par réception d'un mail sur leur boîte professionnelle ou d'un SMS sur leur portable personnel.

Comme toutes les politiques menées depuis plusieurs années en lien avec la réforme territoriale, ce fonctionnement conduira non seulement à la destruction des emplois des personnels administratifs, mais il entraînera une dégradation des conditions de travail des titulaires remplaçants, déjà mises à mal par le manque de personnels pour assurer une gestion efficace du remplacement.

Rappelons en effet qu'une seule personne est actuellement réellement dédiée à la gestion du remplacement dans les services de la DPE de la DSDEN de la Somme, et l'académie d'Amiens a perdu au minimum 32 postes de personnels administratifs en 4 ans...

La privatisation d'un service public suit toujours la même logique : financements publics réduits, dysfonctionnements croissants, exaspération des usagers, solutions privées. Les réformes dans l'Education nationale comme dans la Fonction publique s'inscrivent très nettement dans cette logique de destruction qui affaiblit le système éducatif et les services publics dans leur ensemble et accroît des inégalités déjà criantes : casse des statuts, mise en concurrence des personnels et des établissements, application des logiques du

privé dans la gestion RH de l'Éducation nationale, recours accru aux contractuels, désengagement financier de l'État... la liste est longue.

Dans l'Académie de Versailles, le Rectorat prétend pallier les absences de personnels administratifs (liées au télétravail contraint, aux suppressions de postes) en créant un « chatbot », autrement dit « un agent virtuel » qui répondrait aux questions des personnels enseignants sur leur carrière. L'outil ne concerne pour l'instant que les contestations de barèmes, mais sera étendu à toutes les opérations de gestion auparavant vues en commissions paritaires.

Cette logique ouvre la voie à l'externalisation et la privatisation de toutes les missions exercées par des personnels administratifs fonctionnaires d'Etat.

Ce sont tous les postes administratifs qui sont menacés !

Ce que veulent les personnels, c'est la création des postes nécessaires pour améliorer leurs conditions de travail. En réponse, le ministre accentue la privatisation de l'administration de l'Education nationale en prétendant remplacer les personnels par des robots. La FNEC FP-FO réaffirme ses revendications :

- Non à la privatisation du service public ;
- Maintien de tous les emplois et recrutement de personnels sous statut ;
- Respect du statut et amélioration des conditions de travail de tous les agents.

Le ministre ne cache plus ses intentions de généraliser ce type de dispositions.

Le SNUDI-FO 53 vous invite à signer et à faire signer la pétition en ligne : <http://chnq.it/Rs8LSwxyvZ>



Préparation CTSD ajustements de rentrée : pour être représenté et défendu par le syndicat, complétez le formulaire en ligne sur notre site et remontez vos prévisions d'effectifs.

Pour rappel, le CTSD de rentrée est prévu le vendredi 3 septembre à 14h.

POUR un statut pour tous les personnels, CONTRE le démantèlement de l'enseignement spécialisé, POUR l'abandon des PIAL

Alors que les AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap) étaient en grève à l'appel de la FNEC FP-FO, FO Enseignement Agricole, la FSU, la CGT éduc'action, SUD éducation, le SNALC, le SNCL-FAEN, le jeudi 3 juin 2021 et qu'un décret « coopération » poursuivant une politique inclusive sans moyens ni expertise systématique passera en CNOSS (Comité National de l'Organisation Sanitaire et Sociale) mardi prochain ; les fédérations FAGE-FO, FNAS-FO, FNEC-FP FO et FSPS-FO font le constat que les moyens mis au service de la scolarisation des élèves en situation de handicap sont loin d'être à la hauteur des besoins.

Déjà en 2006, par un courrier au premier ministre de l'époque, Force Ouvrière s'est inquiétée des conditions de la mise en oeuvre de la loi Montchamp élevant au rang de principe l'inscription des jeunes en situation de handicap dans leur école de quartier. Pour FO, la scolarisation des enfants en situation de handicap ne peut être examinée qu'au cas par cas par des professionnels qualifiés selon la nature et le degré de handicap et seulement après avoir mobilisé les moyens humains et financiers nécessaires à un accueil adapté. Les rapports et mesures successives (loi NOTRe – Nouvelle Organisation Territoriale de la République, rapport de l'ONU, loi Blanquer, projet de décret coopération...) n'ont fait que renforcer nos inquiétudes et force est de constater que certaines se concrétisent :

- Les droits des élèves en situation de handicap sont remis en cause
- Le manque de moyens humains est criant : des milliers de notifications MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) d'accompagnement ne sont pas honorées, des AESH font office d'interprètes scolaires en LSF (Langue des Signes Françaises) ou de codeurs LPC (Langage Parlé Complété) alors qu'ils ne sont pas habilités pour le faire...
- Des structures sont démantelées et des dispositifs externalisés sans transfert de moyens mais avec mutualisation des personnels, sans tenir compte de la réalité de terrain, des besoins des jeunes et de leurs familles...

Les familles et les professionnels doivent donc « bricoler » pour s'adapter au mieux à ce système où les tutelles peinent à se coordonner voire se renvoient la balle. Certaines familles se retrouvent démunies, sans scolarisation pour leurs enfants. La crise sanitaire n'a fait que mettre en exergue les limites de cette organisation : la mise au chômage partiel de certains professionnels médico-sociaux durant le premier confinement laissant des élèves sans accompagnement, la fin des temps d'inclu-

sion pour les ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire), le rapatriement des UEE (Unités d'Enseignement Externalisées) dans les ESMS (Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux) durant le second confinement...

Ainsi, une scolarisation adaptée ne pourra se faire sans :

- La création d'un véritable statut pour les AESH et les professionnels spécialisés dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap avec une rémunération à la hauteur des missions exercées ;
- La mise en adéquation des moyens humains et des enjeux : une réduction du nombre d'élèves par classe ;
- La création massive de postes de personnels qualifiés et diplômés dans les établissements spécialisés, sociaux et médico-sociaux, annulation des suppressions de postes, arrêt immédiat des fermetures ou démantèlement d'établissements et de structures (SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), EREA (Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté), INJ (Instituts Nationaux de Jeunes Sourds et de Jeunes Aveugles)...), de services, de classes...
- Le développement des moyens mis au service du milieu ordinaire et des structures spécialisées ;
- L'abandon des PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) qui n'ont pour objectif que de réduire les dépenses ;
- L'abrogation des lois et réformes attentatoires aux droits fondamentaux et aux valeurs républicaines : loi NOTRe, loi Santé, lois Peillon et Blanquer, projet de décret coopération, casse du service public et du code du travail...
- La défense et le rétablissement des formations spécialisées (rétablissement des options de la formation des enseignants spécialisés, diplômes d'Etat du médico-social) ;
- Le respect des statuts, des missions et des conventions collectives des personnels.

Les Fédérations FO invitent l'ensemble des familles et professionnels concernés à soutenir la mobilisation du 3 juin.

**POUR un statut pour tous les personnels,
CONTRE le démantèlement de l'enseignement
spécialisé, POUR l'abandon des PIAL**

Soutenez et rejoignez le syndicat libre et indépendant ! Syndiquez vous au SNUDI-FO !

Ce syndicat, c'est notre outil collectif !

L'équipe resserrée du SNUDI-FO en Mayenne est à votre disposition, toute la semaine, et toute l'année pour vous répondre, vous accompagner, vous conseiller et vous défendre en cas de besoin. Ce sont des PE et des AESH qui ne comptent pas leur temps pour s'investir en ce sens, que ce soit sur leur journée de décharge évidemment mais aussi le soir, le weekend et pendant les congés, chacun aura pu le constater !

Quotidiennement, **Stève Gaudin, Hélène Colnot, Fabien Orain, Frédéric Gayssot, Camille Le Mauff, Emeline Martin, Sandra Rèche, Samuel Hellard, Sébastien Touzé et Claire Garin** sont sur le terrain pour les PE, les AESH, les PysEN des écoles publiques de notre département. Vous pouvez compter également sur les **21 correspondants de secteurs** présents dans toutes les circonscriptions, et qui se font le relai de vos demandes et transmettent au plus près de vos écoles les informations syndicales. **N'attendez pas, franchissez le pas et rejoignez nous !**

Adhésion en ligne, mensualisation possible (CB, chèque ou prélèvements) / 66% déductible des impôts !



Réunion
information
Syndicale



Le syndicat organise toute l'année des Réunions d'Information Syndicale (RIS). Lors de leurs visites dans vos écoles, les représentants du SNUDI-FO proposent aussi des temps d'information le midi ou en fin de journée. N'hésitez pas à nous solliciter.
Si vous souhaitez la tenue d'une réunion dans votre école, sur un sujet particulier, contactez le syndicat.

Des dossiers spéciaux, des analyses, des informations claires et régulières sur notre site, via les correspondants FO et via La Communal-Email (sur adresse email perso uniquement)



Vous êtes informés des résultats de votre participation au mouvement le 16 juin 2021.

Le syndicat assure des permanences en soirée et en journée : contact@snudifo-53.fr ou au 06 52 32 30 45 !

Le SNUDI-FO 53 aide tous les collègues non satisfaits à déposer un recours !

IMPORTANT : Communiquez-nous votre résultat en complétant le formulaire en ligne (10 secondes !)



Cette année encore, plus d'une centaine de collègues ont demandé le suivi « mouvement » du SNUDI-FO 53. Pour plusieurs d'entre eux, corrections et interventions auprès de l'administration ont permis la prise en compte de rectifications.

Suivez-nous !



Groupe Facebook d'échange entre PE du département : Faites remonter des situations des écoles, poser vos questions, trouver des réponses



Professeurs des écoles publiques de Mayenne

Groupe Privé

Rejoindre le groupe